# 

* Date : 09-01-2019
* Langue : Français
* Section : Législation
* Source : Numac 2019800457
* Auteur :

Justice de paix du troisième canton de Bruxelles
Désignation
Par ordonnance du 19 décembre 2018, le Juge de Paix du troisième canton de Bruxelles a prononcé des mesures de protection des biens, conformément à la loi du 17 mars 2013 réformant les régimes d'incapacité et instaurant un nouveau statut de protection conforme à la dignité humaine, concernant :
Monsieur Max MANIEKE TSHITEMBO, né à Kinshasa le 12 décembre 1975, domicilié à 1020 Laeken, rue Ernest Vander AA 2. et résidant CHU-BRUGMANN, Place Van Gehuchten 4 à 1020 Bruxelles
Maître Valérie MAZY, avocat à 1060 Saint-Gilles, rue De Joncker 51, a été désigné en qualité d'administrateur des biens de la personne protégée susdite.
Pour extrait conforme : le greffier délégué, (signé) Ghasemy Bavandpoer Ashkan